



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL----- COMPTE RENDU MARDI 29 JUIN 2021

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE	DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETAIRE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
21 JUIN 2021	21 JUIN 2021	18H30	20H00	Mme Sophie Savonitto	En exercice	29
					Présents	27
					Votants	28

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	DECISIONS
1	<p>POLICE : LIAISON DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le montant des travaux estimé à 28 758€ HT soit 34 509.60€ TTC. - INSCRIT la dépense au budget 2021 - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les dossiers auprès du partenaire suivant: 📄 La préfecture au titre de la DETR 2021 	MR VACCANI	UNANIMITE
2	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE D’ANTIBES</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune d’Antibes. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
3	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DU BAR SUR LOUP</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune du Bar sur Loup. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
4	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE BIOT</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Biot 	MME DEMARIA	UNANIMITE
5	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE CAGNES SUR MER</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Cagnes sur mer. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
6	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE CHATEAUNEUF DE GRASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Châteauneuf de Grasse. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
7	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE MOUANS SARTOUX</p>	MME DEMARIA	UNANIMITE

	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Mouans Sartoux. 		
8	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE NICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de Nice. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
9	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Valbonne Sophia Antipolis. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
10	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de Vallauris-Golfe-Juan. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
11	<p>ENFANCE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA VILLE DE VILLENEUVE LOUBET</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. - NOTIFIE les présentes convention et délibération à la Commune de Villeneuve Loubet. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
12	<p>ENFANCE : TARIFICATION DES PRESTATIONS ENFANCE- RENTREE 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modifications tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2021, des prestations décrites ci-dessus. - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire 	MME DEMARIA	UNANIMITE
13	<p>ENFANCE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SU SERVICE ENFANCE POUR L'ANNEE 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la modification du règlement intérieur du service périscolaire de la commune. - AUTORISE Mr le Maire à signer le nouveau règlement intérieur. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
14	<p>ENFANCE : PLAN DE RELANCE POUR LE NUMERIQUE-DEMANDE DE SUBVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la demande de subvention au titre du fond de transformation numérique des collectivités territoriales - AUTORISE Mr le Maire à signer les documents afférents à cette demande. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
15	<p>ENFANCE : PROGRAMME MIEUX MANGER A L'ECOLE-DEMANDE DE SUBVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la demande de subvention dans le cadre du programme « fruits à l'école ». - AUTORISE Mr le Maire à signer les documents afférents à cette demande. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
16	<p>TECHNIQUE : ENEDIS-LIGNE ELECTRIQUE HTA AERIENNE-OPIO</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de servitude - AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention. 	Mr AGNEL VARIN	UNANIMITE
17	<p>TECHNIQUE : DT06-REFECTION RD2085-2020- TOURNE A GAUCHE SINODON</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la cession du terrain - AUTORISE Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires à la cession du terrain. 	Mr AGNEL VARIN	UNANIMITE
18	<p>AMENAGEMENT : ACQUISITION DE LA PARCELLE CP36- PROPRIETE MURAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'acquisition du terrain. - AUTORISE Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de la dite parcelle. 	Mr AGNEL VARIN	UNANIMITE
19	<p>AMENAGEMENT : CASA-AAP FEADER 1667.1 PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE- RECENSEMENT DES PROJETS AGRICOLES COMMUNAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - ABROGE la convention de financement signée le 22 janvier 2020 entre la CASA et les 14 communes initialement partenaires du dispositif FEADER 16-7.1 ; 	MR DE RICHCOUR	UNANIMITE

	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modalités de la nouvelle convention de financement à intervenir avec les 24 communes de la CASA dans le cadre de cet appel à projet ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe ; - AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération. 		
20	<p>AMENAGEMENT : SNC-CENTRE VILLAGE-DOSSIER ADMINISTRATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE la cession au profit de la SNC ROQUEFORT-LES-PINS CENTRE VILLAGE des propriétés situées le Plan à ROQUEFORT-LES-PINS 06330 cadastrées section CM n°57282-289-291, d'une contenance cadastrale de 6915 m² pour un montant de 800 000 €, soit une valeur de 115.69 €/m², - INSCRIT la recette au budget 2021, - AUTORISE Monsieur Henri de RICHECOUR, adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à signer tous les actes de cession ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération. 	MR DE RICHECOUR	UNANIMITE
21	<p>DIRECTION DES SERVICES : CASA-PACTE DE GOUVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le pacte de gouvernance de la CASA joint à la présente délibération 	MR ROSSI	UNANIMITE
22	<p>GESTION: ACTUALISATION DU MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le montant de la tarification s'élevant à 708,62 € par élève 	MME DEMARIA	UNANIMITE
23	<p>GESTION: INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - INSTITUE la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} Janvier 2022; - ASSUJETTIT les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour : Palace : 3,00 euros Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles : 1,80 euros Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : 1,30 euros Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles : 1,30 euros Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles : 0,90 euros Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives : 0,50 euros Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : 0,20 euros Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : 0,20 euros - PERÇOIT la taxe de séjour du 1^{er} Janvier au 31 Décembre inclus - ADOpte le taux de 3,00 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ; - FIXE le loyer de la nuitée minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1,00 € ; - CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des Finances Publiques. 	MME DELAPORTE	UNANIMITE
24	<p>RESSOURCES HUMAINES : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le tableau des effectifs présenté. 	MR POTTIER	UNANIMITE
25	<p>QUARTIERS : PLAN D'ALIGNEMENT DE LA ROUTE NOTRE DAME</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la cession du terrain, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la cession du terrain. 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE

26	<p>GESTION: DOTATION CANTONALE 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la liste des travaux prévus indiqués dans le tableau ci-dessus. - APPROUVE le coût et la réalisation des travaux prévus dans ladite délibération pour l'année 2021. - AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes concernant les travaux inscrits pour la dotation de l'année 2021. - SOLLICITE les subventions relatives à la dotation cantonale pour l'année 2021 auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2021. 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE
27	<p>GESTION: AMENDES DE POLICE 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les travaux prévus. - APPROUVE le coût et la réalisation des travaux prévus. - AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police 2021. - SOLLICITE Les subventions liées aux dossiers relatifs aux amendes de Police au titre de l'année 2021. 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE
28	<p>GESTION: PRET DE MATERIEL COMMUNAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la mise en place du règlement intérieur et son application tel qu'annexé. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention bipartite telle qu'annexée. 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE

<p>DATE :</p>	<p>SIGNATURE</p> <div style="text-align: center;">  </div>
----------------------	--